

Serge Barcellini

*Le gazage de 87 Juifs au camp
de Natzweiler-Struthof :
les malaises de la mémoire*

Entre le 14 et le 21 août 1943, 87 déportés Juifs dont 30 femmes provenant du camp d'Auschwitz furent assassinés dans la chambre à gaz du camp de concentration de Natzweiler-Struthof dans le but de constituer une collection de crânes et de squelettes destinée à l'Institut d'anatomie de l'Université de Strasbourg. Le 25 août 1989, une plaque était apposée sur le mur du souvenir du camp afin de rappeler cet épisode.

Il aura donc fallu quarante-cinq années pour que ce souvenir soit inscrit sur le site où il s'était déroulé. Quarante-cinq années, pour vaincre partiellement le malaise de la mémoire. Un malaise qui, prenant ses racines dans l'histoire de cet acte terrifiant, se développe tout au long d'un presque demi-siècle, pour des raisons qui tiennent à la fois à la grande chronologie de la mémoire de la déportation et à celle plus originale de la mémoire du camp de Natzweiler-Struthof.

Le malaise naît d'un crime racial

À la fin de l'année 1941, le Docteur August Hirt, directeur de l'Institut d'anatomie de Strasbourg, membre de la SS, rédige un rapport à l'intention de l'Institut de recherches SS Ahnenerbe. Ce rapport suggère de réunir une collection de crânes juifs grâce à des commissaires bolcheviques capturés vivants. Le directeur de l'Ahnenerbe, Wolfram Sievers, transmet cette demande au Reichführer SS Himmler le 3 février 1942 par l'intermédiaire de Rudolf Brandt. L'autorisation de constituer cette collection est donnée par Himmler le 27 février 1942.

Dès lors, l'opération se met en place. Le 7 juillet 1942, Hirt crée au camp de concentration de Natzweiler-Struthof une station de recherches « scientifiques ». En novembre 1942, l'anthropologue Bruno Beger est chargé du choix des « futurs squelettes ». Ce choix sera

effectué entre le 7 et le 15 juin 1943 à Auschwitz. Beger vient y sélectionner 109 Juifs, 85 hommes et 30 femmes qui présentent selon lui des types mongoloïdes intéressants au point de vue anthropologique. Chaque détenu est l'objet de mensurations et de photographies. 26 moulages de têtes sont effectués. La déportée française Adélaïde Hautral, médecin au bloc 10 d'Auschwitz, a assisté à cette sélection².

« En mai 1943, surgit un nouveau protagoniste des théories raciales. Il fit le choix de son "matériel" en faisant défiler devant lui des femmes nues de tous âges. Il voulait faire de l'anthropométrie, mais il voulait surtout, pensions-nous, se mettre à l'abri des combats sous le couvert de recherches scientifiques d'importance primordiale pour l'avenir du Reich. Des mesures de toutes les parties du corps furent prises à l'infini. On note toutes les particularités. Un jour, on leur fit savoir qu'elles avaient une chance extraordinaire d'avoir été choisies, qu'elles allaient quitter Auschwitz pour aller dans un excellent camp quelque part en Allemagne. Elles le crurent, trop heureuses de quitter cet enfer et la perspective constante de la chambre à gaz. C'est avec joie qu'elles nous firent leurs adieux. Personne n'eut le courage de les déromper. À quoi bon, D'autant plus que personne ne savait quelque chose de précis. Mais notre conviction était faite que bientôt, dans un musée du Grand Reich, elles allaient servir de témoins emballés d'une race indigne de vivre anéantie grâce aux mesures judiciaires prises par le national-socialisme. Nous n'entendîmes plus parler d'elles. »

Le 30 juillet 1943, les détenus sont transférés au camp de Natzweiler-Struthof où le block 12 a été entouré de barbelés et aménagé de manière à pouvoir installer les femmes à une extrémité. Des mesures strictes sont prises pour éviter toute communication avec les nouveaux venus, en particulier les 30 femmes. Deux prisonniers français réussissent néanmoins à entrer en contact avec des francophones, qui expliquent qu'elles viennent d'Auschwitz et qu'elles vont rentrer en France. On leur a annoncé qu'elles seraient libérées quelques jours plus tard mais que, compte tenu de certaines formalités, elles devaient attendre à Natzweiler-Struthof avant de recouvrer la liberté³. Mensurations et photographies recommencent sous la direction du docteur Beger venu spécialement de Berlin. Des radiographies des crânes sont prises avec des rayons doux de telle sorte que les parties molles soient encore visibles⁴.

Entre le 14 et le 21 août 1943, 87 détenus sont conduits à la chambre à gaz. Le commandant du camp, le capitaine SS Joseph Kramer, a donné deux versions contradictoires du déroulement de ce gavage. Après les avoir analysés, Jean-Claude Pressac a conclu à la véracité de la seconde version, alors même que seule la première est systématiquement diffusée en raison de la conclusion de Kramer⁵. « Je n'ai éprouvé aucune émotion en accomplissant ces actes (le gavage), car j'avais reçu l'ordre d'exécuter les 80 inermes. J'ai d'ailleurs été élevé comme cela. » La seconde déposition de Joseph Kramer a été faite à Lüneburg, le 6 décembre 1945 :

« Au milieu de 1943, je reçus de Berlin un ordre, par écrit, d'exécuter les gens qui avaient été envoyés d'Auschwitz, et de livrer les restes à l'institut anatomique de l'hôpital municipal de Strasbourg. Quant au mode d'exécution, j'ai été, selon l'ordre écrit, obligé de me mettre en rapport avec le professeur d'anatomie Hirt. Je me rendis donc auprès de ce professeur et lui faisais part des ordres que j'avais reçus. Hirt me donna le conseil d'exécuter les gens par les gaz. Je lui répondis que, dans le camp, il n'y avait ni chambre à gaz, ni gaz. Hirt me donna alors une bouteille de verre fermée avec de la cire. Dedans il y avait un produit se constituant de petits corps blancs, semblable à de la soude. Hirt me déclara que, en y ajoutant de l'eau, j'obtiendrais un gaz toxique. Il me donna aussi une indication exacte de la dose. Je lui disais que j'avais à ma disposition le directeur des constructions, Untersturmführer Heider, qui m'avait été envoyé d'Oranienburg. Je faisais alors construire [en réalité, simplement aménager] la chambre à gaz par les détenus. À quelque temps de là, arriva un premier transport de 26 [ou plutôt de 30] femmes âgées de 20 à 50 ans. Elles demeurèrent huit jours au camp. Pendant ce temps, elles ne furent pas maltraitées et pas mieux nourries que les autres détenus. Je n'avais, quant à ces personnes, pas d'instruction spéciale. Après 8 jours d'attente, au milieu d'août 1943, je faisais conduire ces femmes, à 9 heures du soir, à la chambre à gaz. Dans l'antichambre, elles furent déshabillées. Je plaçais alors une poignée de produits dans le trou aménagé dans le plancher. Je faisais entrer les femmes dans la chambre à gaz et fermais la porte. Alors, les femmes commencent à pleurer et à crier. De dehors, je versais de l'eau dans l'entonnoir préparé. Cette eau coula par un tuyau muni d'une fermeture dans le trou où se trouvaient les petits grains. Après une

« demi-minute, les cris cessèrent dans la chambre. Je déclare que je n'ai pas, par la fenêtre, observé la mort. J'étais seulement aux écoutes. Comme il n'y avait plus rien à entendre et que plus rien ne se mouvait, j'ai mis le ventilateur en marche. Pendant ce temps, je me trouvais à l'extérieur et je n'ai, ni respiré, ni senti le gaz. Après un quart d'heure, j'ai ouvert la porte. Il semblait que la mort s'était déroulée d'une façon normale. Seulement trois ou quatre n'avaient pu tenir leurs selles. Il était à peu près 9 heures 30. Le matin suivant, à 5 heures 30, je faisais conduire les corps à Strasbourg dans un camion revêtu d'une bâche. Cette façon était choisie afin que personne ne puisse être tenu au courant de ce qui s'était passé. Car j'étais contraint au secret le plus strict. Je nie avoir abattu qui que ce soit, prisonniers ou détenus [...]. À quelque temps de là, un deuxième transport arriva au Struthof, venant d'Auschwitz, composé seulement d'hommes. Huit jours après, ils étaient exécutés de la même façon. Deux ou trois semaines après, les 30 hommes d'un transport, qui demeurèrent dix jours au camp furent également asphyxiés [...]. Les 86 corps qui ont été fournis à l'hôpital municipal de Strasbourg étaient tous juifs (un des 87 Juifs gazés s'étant rebellé, il fut tué avant le gazage). Je pouvais constater ce fait selon une liste nominative qu'il s'agissait d'habitants du Sud-Est de l'Europe. »

À Strasbourg, les corps sont déchargés à l'Institut d'anatomie. Henri Henrypierre, préparateur à l'Institut a décrit au procès des médecins nazis à Nuremberg ces déchargements.

« Au mois de juillet 1943, le Pr. Hirt reçut la visite d'un officier supérieur SS qui vint trois fois en juillet. [...] Quelques jours plus tard, M. Borg [principal préparateur et supérieur de Henrypierre] me dit qu'il devait préparer les cuves pour recevoir 120 cadavres. Nous préparâmes les cuves dans lesquelles furent mis de l'alcool synthétique à 55 degrés. Le premier convoi comprendit trente femmes, il arriva à 7 heures du matin [...]. Leur conservation commença immédiatement. À leur arrivée, ils étaient encore chauds. Les yeux étaient grands ouverts et brillants. Ils semblaient congestionnés et rouges et sortaient de l'orbite [...]. Il n'y avait pas de rigidité cadavérique. À ce moment, j'estimai que ces victimes avaient dû être empoisonnées ou asphyxiées; aucun cadavre à

« C'est pourquoi je notais les séries de chiffres que ces femmes portaient tatoués sur l'avant bras gauche. [...] Quelques jours plus tard nous reçûmes un deuxième convoi de trente hommes [...]. La conservation de ces trente hommes commença immédiatement aussi avec une légère différence. Le testicule gauche fut enlevé à chacun et envoyé au laboratoire du Pr. Hirt. Quelque temps après, nous reçûmes un troisième et dernier convoi de 27 hommes qui arrivèrent dans le même état que les deux premiers [...]. Une fois les corps conservés et mis dans les cuves, ils y restèrent pendant un an sans être touchés par quiconque⁵. »

À l'approche des Alliés, les milieux médicaux et professoraux SS sont gagnés par la panique. Chacun supprime les risques qu'entraînerait la découverte des cadavres. Le 5 septembre 1944, Hirt demande des directives à l'Ahnenerbe. Le 12 octobre, ordre lui est donné « de disperser la collection si la situation militaire menace Strasbourg ». Trop tardif, cet ordre ne pourra pas être exécuté en totalité.

« Au mois de septembre 1944 [...] le Pr. Hirt ordonna [...] de découper ces 86 corps et de les faire brûler au four crématoire de la ville de Strasbourg⁶. »

La tâche à réaliser est trop importante. 16 ou 17 corps échappent à la destruction en partie ou en totalité. Afin de faire croire qu'ils sont des cadavres « normaux », ils sont mélangés aux cadavres servant aux dissections anatomiques.

« Quand Strasbourg fut libéré par les Alliés, j'étais encore à l'Institut d'anatomie. Les cadavres qui n'avaient pu être découpés et brûlés furent photographiés à plusieurs reprises. Je le sais bien car j'ai aidé à cette opération. J'ai vidé les cuves chaque fois que les photographes vinrent, de façon à trouver les corps qui n'avaient pas été découpés et qui étaient restés au fond des cuves. Les numéros sur leurs bras correspondaient exactement aux numéros que j'avais notés moi-même. Ces cadavres furent soumis à un examen post-mortem par le professeur Simonin, que j'ai aidé à cette occasion⁶. »

En fait, un seul numéro matricule, le n°107969 put être déchiffré. C'était celui de Menachem Taffel, né le 28 juillet 1900 à Berlin. Ce matricule permit d'authentifier ce crime raciste.

Ce crime va engendrer un malaise que la mémoire n'a vaincu que partiellement au bout de cinquante années.

Chronologie d'un malaise

Un deuil pour solde de tout compte

Dans les premières années de l'après-guerre, une série d'initiatives furent prises afin de résorber le traumatisme.

Les premières consistèrent à rassembler l'ensemble des documents concernant ce crime afin d'en comprendre le déroulement. Deux hommes s'attelèrent à cette tâche, un juge militaire près le tribunal militaire de Strasbourg, le commandant Jadin, et un médecin légiste, le professeur Simonin.

Le premier fut chargé de préparer l'instruction du procès de Joseph Kramer, qui avant d'être nommé commandant des camps d'Auschwitz et de Bergen-Belsen fut pendant deux années commandant de celui de Natzweiler. Le 26 juillet 1945, Kramer donnait une première version du déroulement du gazage. Cette enquête était complétée par l'étude des corps retrouvés dans les cuves de l'institut d'anatomie. Chaque élément fut photographié, et chaque corps autopsié. Le professeur René Piedelievre a rappelé comment ces autopsies ont permis de confirmer la déposition de Joseph Kramer.

« Nous avons constaté la présence dans les estomacs des victimes de quelques rares morceaux de pommes de terre et de fragments d'épluchures, indices des calories indispensables à une vie précaire. Nous voulions être sûrs que la pièce dite chambre à gaz avait fonctionné comme on nous l'affirmait [...] Nous avons prélevé au centre de la chambre à gaz, où était un puitsard d'évacuation, le panier métallique se trouvant dans le fond destiné à empêcher les saletés de passer et le siphon de se boucher. Nous en avons examinée avec soin le contenu et avons trouvé des débris de pommes de terre et d'épluchures comparables à ceux prélevés dans les estomacs des corps conservés dans les bacs de l'institut d'anatomie de la faculté. Nous avons aussi ramassé des débris de verre provenant vraisemblablement des ampoules contenant la substance toxique destinée à asphyxier ceux qui nus, étaient placés dans la chambre à gaz [...] La similitude des débris de pommes de terre et d'épluchures ; la probabilité des morceaux d'ampoules a

fait la jonction à mon avis : les victimes avaient vomis dans la chambre à gaz et le SS de service ou tout autre imbecile ou imprévoyant, obéissant aux ordres en nettoyant et en lavant le sol, avait envoyé dans le puitsard la preuve, sous forme des résidus recueillis par le panier en question ? »

Les autopsies achevées, la décision fut prise d'inhumer ces restes humains. Le 23 octobre 1945, ils sont transférés au cimetière nord de la Robertsau à Strasbourg et inhumés dans une série de tombes anonymes. Aucune cérémonie n'accompagnera cette inhumation. Quelques années plus tard, les dirigeants de la communauté juive de Strasbourg firent connaître leur souhait de donner à l'ensemble de ces corps une sépulture conforme à la tradition juive. À cette fin, le 16 septembre 1951, l'ensemble des restes humains fut exhumé et réinhumés dans un ossuaire du cimetière central israéliite de Strasbourg-Cronembourg. Une stèle commémorative fut érigée :

*Ci-gissent
les corps de 86 Juifs, Hommes et Femmes
amenés de divers camps de concentration
de l'Europe orientale
au camp du Struthof
morts après d'atroces souffrances
ayant servi de cobayes humains
au nom d'une science du mal.
Septembre 1945.*

Le crime connu, les restes inhumés, l'achèvement du deuil nécessitait la condamnation des auteurs du crime.

Entre 1946 et 1954, la création de la collection de squelettes fut évoquée dans une succession de procès. Le premier a lieu à Lüneburg. Organisé par les autorités britanniques, il concerne Joseph Kramer. Arrêté à la suite de la libération par les troupes britanniques du camp de Bergen-Belsen, Kramer a « incarcéré » en qualité de commandant de ce camp. Or, si Kramer a bien été à Bergen-Belsen, il n'y exerça son commandement que pendant quelques mois (de décembre 1944 au printemps 1945) après un court passage à la tête du camp d'Auschwitz (avril-décembre 1944). À l'occasion de la préparation de ce procès, Kramer fut interrogé sur son rôle dans le

gazage des 87 Juifs. Ces interrogations donneront naissance à deux versions successives (voir page 302). Joseph Kramer est condamné à mort et exécuté au début de l'année 1946.

Quelques mois plus tard, le 21 novembre 1946, s'ouvre à Nuremberg le procès des 23 principaux responsables de la politique de santé nazie. Deux des protagonistes de la création de la collection de squelettes sont présents sur le banc des accusés : le SS Stantartenführer Wolfram Sievers, directeur de l'Ahnenerbe et le SS Sturmbannführer Rudolph Brandt, commissaire du Reich à la santé. Si tous les deux ont joué un rôle capital dans la décision de création de la collection, Wolfram Sievers est celui qui a rendu possible l'opération grâce à l'Ahnenerbe.

Créée en 1933, la société Ahnenerbe dite « Héritage des Ancêtres » a vu ses attributions définies en 1935 : « rechercher la localisation, l'esprit, les actes et l'héritage de la race nordique indogermanique, et communiquer au peuple les résultats de ces recherches, sous une forme intéressante ». En réalité, dès cette époque, sous couvert de recherches, l'Ahnenerbe est devenu l'instrument d'exécution des expériences humaines organisées dans le cadre des camps de concentration. Le 1^{er} janvier 1942, elle est rattachée à l'état-major personnel du Reichführer SS Himmler. Le 7 juillet, un institut de Recherches Scientifiques (WVZ) lui est rattaché. À cette occasion Himmler précisera que ce nouvel institut devait soutenir par tous les moyens les recherches entreprises par le Professeur Hirt. Le 31 août 1942, Hirt et Sievers se rendent au camp de Natzweiler afin d'étudier la mise en place d'une station de recherches qui sera officiellement rattachée à l'antenne de l'WVZ dirigée par Hirt à Strasbourg. La création de la collection de squelettes fut une des activités de cette station de recherches.

Dans la masse des dossiers étudiés par le tribunal, l'affaire de la « collection des squelettes juifs » fut rapidement abordée¹. Le dossier complet de l'affaire constitué par les courriers échangés entre Hirt, Sievers, Brandt, ainsi que la première déposition de Joseph Kramer, est présenté au tribunal. Le 10 avril 1947, interrogé sur cette « collection », Sievers se contenta de souligner que l'idée provenait du professeur Hirt. Condamnés à mort, Brandt et Sievers furent pendus le 1^{er} juin 1948 à la prison de Landsberg.

Quatre années plus tard, le 16 décembre 1952, s'ouvre devant le tribunal militaire de Metz le procès des « Médecins du camp du Struthof² ». Seuls deux des six prévenus sont présents : Eugène Haagen et Otto Bickenbach. Les quatre autres sont jugés par contumace. Parmi eux figure August Hirt, dont on soupçonne alors la présence en Suisse. Les nombreux journalistes qui suivent le déroulement du procès lui donnent un grand retentissement. Le journal *Le Monde* du 16 décembre souligne que : « C'est la première fois qu'un procès de ce genre va s'ouvrir en France. L'Académie des Sciences a demandé de pouvoir enregistrer les débats sur magnétophone... » Contre toute attente, la collection des squelettes juifs est à peine évoquée. Seul Léon Boubien, ancien déporté, rappelle le 20 décembre 1952 la courte présence de ces déportés juifs dans le camp.

« Aux alentours du 13 août 1943, nous avons vu arriver une soixantaine de femmes israéliennes de toutes les nationalités, dont deux Françaises de la région de Nancy. Je les vois encore, les mains agrippées aux grilles du bloc où on les avait enfermées, nous demandant anxieusement des nouvelles de la guerre et surtout quel sort les attendait. Enfin un soir, vers la mi-août, toutes ces femmes furent brusquement chargées sur des camions et emmenées vers la chambre à gaz ? »

Aucune référence ne sera faite ni aux dépositions de Joseph Kramer, ni à celle de Henri Henripierre. L'absence du Professeur Hirt dont on sait aujourd'hui qu'il s'est suicidé le 2 juin 1946, est la raison majeure de ce silence qui favorise l'accaparement du témoignage par les médecins déportés, Boubien, Chretien, Ragot, Larebeyrette, Bogart. Cet accaparement introduit une hiérarchisation entre les types d'expériences médicales. Il y a celles auxquelles ils ont participé d'une manière ou d'une autre, les vaccinations antityphiques, les expériences sur la stérilité et les essais sur les conséquences des gaz phosgène et yprite, et il y a celles qu'ils n'ont pas connues et dont ils ne parlent pas ; la création de la collection de squelettes rentre dans cette seconde catégorie. Au-delà de cette conséquence due aux silences des témoins, le procès de Metz marque un véritable tournant dans la matérialisation du souvenir du camp de Natzweiler-Struthof. Le souvenir devient un outil politique. Dans un contexte de guerre froide, le parti communiste embrigade la déportation dans un combat anti-américain et anti-allemand.

L'Humanité Dimanche du 21 décembre n'hésite pas à rapprocher les faits évoqués au procès de Metz à des informations récentes ¹⁰ :

« On peut rapprocher des faits évoqués au procès de Metz ces informations récentes :

13 septembre 1952 : Le New Statesman and Nation annonce que six camps de concentration pour 100 000 personnes sont construits aux États-Unis.

26 septembre 1952 : La chambre des USA accorde 775 000 dollars pour la construction de camps de concentration.

28 novembre 1952 : L'agence de presse coreenne annonce que 1 400 prisonniers coreens ont été transportés aux États-Unis pour "des expériences avec armes atomiques".

12 décembre 1952 : William Cook, âgé de 23 ans, a été exécuté aujourd'hui dans la chambre à gaz de San-Quentin (Californie); les médecins écoutaient dans une autre pièce ses battements de cœur avec un long stéthoscope spécial; à 13 heures 13, ils constatèrent sa mort »

Au lendemain de l'annonce des verdicts, Bichenbach et Haagen sont condamnés à perpétuité et Hirt à mort par contumace, la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (FNDRIP) mobilise ses adhérents en accusant les autorités de la République Fédérale Allemande d'avoir pesé sur le tribunal.

« Quel rôle a joué le représentant officiel du gouvernement de Bonn qui assistait en permanence au procès et a pu prendre des contacts directs dans la salle d'audience avec les accusés? [...] Haagen et Bickenbach comme leur autre complice qui a sévi dans d'autres camps, le D' Ruff, n'ont-ils pas un poste qui les attend dans les services du D' Blank, ministre de la guerre d'Adenauer, lequel vient de confier un poste à Ruff pour y poursuivre ses "recherches scientifiques" dans les organismes de la nouvelle Luftwaffe ¹¹. »

Cette utilisation du procès atteint des sommets dans certains journaux communistes allemands. Le 10 janvier 1953, Die Tag Frankfurt évoque le professeur Hirt : « Hirt avait fait des expériences sur le typhus exanthématique pour lesquelles il voulait obtenir des autorités SS du camp du matériel humain au lieu de souris, de lapins et de cobayes. Aujourd'hui, il est avéré que Hirt travaille pour des criminels américains de la guerre bactériologique [...] ¹². »

Cette campagne, comme le procès, oublie les 87 gazés de Natzweiler. Pour eux, le deuil semble achevé ¹³.

Le temps de la banalisation

La période qui s'ouvre alors, longue de près de trente années (1953-1981) sera marquée par une banalisation de la collection de squelettes.

Dans la brochure officielle diffusée à l'entrée du camp et régulièrement rééditée depuis 1964, la collection est évoquée en 18 lignes (dans un ouvrage de 95 pages) :

« Affaire des corps d'Israélites :

« Hirt, professeur d'anatomie à Strasbourg, recevait des cadavres du camp de P.G. russes de Muizig mais, les trouvant trop maigres, il demanda des gens en bon état physique pour des études sur l'hérédité.

« On envoya 87 Israélites (dont 30 femmes) du camp d'Auschwitz. Ils furent enfermés dans le bloc 13 du Struthof où on les soumit à des mensurations et à des expériences de stérilisation. Les 11, 13, 17 et 19 août 1943, sous la direction de médecins de Strasbourg, les SS gazèrent les 87 Israélites à la chambre à gaz du Struthof au moyen de cyanure. Le décès intervenait entre 30 et 60 secondes. Les cadavres furent transportés à l'Institut d'anatomie de Strasbourg. 17 cadavres entiers, dont 3 de femmes, furent retrouvés à la libération, ainsi que de nombreux morceaux disséqués.

« Les expériences pratiquées au Struthof ont du reste été confiées par les déclarations de Kramer, l'ex-commandant du camp du Struthof arrêté par les Anglais au camp de Belsen et exécuté ensuite. Il avoua les "réceptions" de corps d'Auschwitz. Il avoua qu'il les avait "traités" lui-même dans la chambre à gaz et qu'il avait "observé par le regard extérieur ce qui se passait à l'intérieur de la chambre". Il conclut : "Je n'ai éprouvé aucune émotion en accomplissant ces actes car j'ai d'ailleurs été élevé comme cela" [sic] ¹⁴. »

La « collection de squelettes juifs » évoquée au procès de Nuremberg, est devenue « l'affaire des corps israéliites », le rôle de Hirt est réduit à celui d'un banal professeur d'anatomie qui reçoit des cadavres pour ses études, le choix racial des victimes est occulté,

Auschwitz est présenté comme un pourvoyeur équivalent au camp (peu connu) de Muzig. Cette banalisation du crime conduit nécessairement à la réduction de la place de la chambre à gaz. Dans la même brochure, la chambre à gaz est présentée en sept lignes.

« La chambre qui servait aux expériences de gaz fut installée en dehors du camp, près de la ferme, dans un bâtiment voisin de l'hôtel. La date à laquelle elle fonctionna pour la première fois n'a pu être précisée, mais on sait qu'au cours de l'été 1943, elle fut utilisée de façon régulière. C'est au cours de l'été 1943 notamment que des Juifs, hommes et femmes, venus d'Auschwitz y furent "traités" au gaz avant d'être exécutés¹⁵. »

Cette description qui ne tient aucun compte de la chronologie connue depuis 1945, fait disparaître toute spécificité à la création de la collection de squelettes juifs. Les Juifs venus d'Auschwitz sont présentés comme ayant subi (traités au gaz) des expériences avant d'avoir été exécutés. La chambre à gaz n'apparaît plus comme une chambre homicide, ce qu'elle a été pour les 87 victimes, mais comme une chambre expérimentale. Les 87 victimes juives n'apparaissent que comme des victimes ordinaires, parmi d'autres victimes ordinaires.

L'aménagement du site de la chambre à gaz achève cette banalisation. En septembre 1973, treize ans après l'inauguration du Monument-mémorial, une plaque est apposée sur le bâtiment. Le texte en est purement administratif :

Ministère
des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

Chambre à gaz
du camp de concentration
de Natzweiler-Struthof
Immeuble classé
Monument historique

Conjointement à cette apposition, quelques panneaux informatifs sont installés à l'intérieur du bâtiment. Conçus par deux anciens déportés résistants, messieurs Mantzer et Blazy, ils présen-

tent les chambres à gaz... des autres camps de concentration. L'histoire de la chambre à gaz du Struthof se résume à la présentation de la première version des aveux du commandant Kramer.

De la banalisation brisée à la conquête du souvenir

Cette banalisation va se briser à la Cour d'Assise de Francfort à l'occasion du procès intenté à l'anthropologue Bruno Beger.

Beger a procédé à la sélection des détenus d'Auschwitz destinés à être envoyés au camp de Natzweiler-Struthof. L'instruction de son procès a duré près de dix années. Plusieurs dizaines de témoins furent interrogés parmi lesquels Otto Borg, Liselotte Seepe, Anton Kiesselbach, Elisabeth Schmitt, respectivement préparateur, secrétaire, assistant médical et assistante technique du professeur Hirt à Strasbourg; Hans Fleischhacker, Willi Gabel, respectivement anthropologue et préparateur médical qui assistèrent Beger à Auschwitz, Herman Reineck, Ernst Toch, Charlotte Heydel, tous employés à l'Ahnenerbe. Le procès apporte des séries de précisions sur le crime et complète le procès de Nuremberg. Le 8 avril 1971, le docteur Bruno Beger est condamné à trois ans de prison pour complicité de meurtre. Dix ans plus tard, les dossiers de ce procès permettent à Serge Klarfeld et à Jean-Claude Pressac de sortir le crime de sa gangue de banalisation.

Dans la préface de l'étude consacrée par Jean-Claude Pressac à ce crime, Serge Klarfeld a rappelé les raisons qui lui ont fait redécouvrir la constitution de cette collection de squelettes :

« En 1981, dans le cours de l'affaire Faurisson, le dossier constitué par le commandant Jadin [...] a été communiqué aux avocats de la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme [...]. Sur notre conseil, ce dossier a également été transmis à Yad Vashem et nous avons demandé à Jean-Claude Pressac d'étudier en particulier comment furent gazées au Struthof les victimes juives. »

Le Président de la LICRA, Jean-Pierre Bloch, a confirmé cette version à l'occasion du congrès annuel de son association organisé à Strasbourg le 14 novembre 1987¹⁶.

Le rapport Jadin, les documents du procès de Nuremberg et les dossiers du procès Beger vont servir de base à l'étude de Jean-Claude Pressac qui est publiée, en langue anglaise par la Fondation Beate Klarfeld de New York, symboliquement le 8 mai 1985 sous le titre générique *The Struthof Album*. Ce titre est à rapprocher de celui utilisé en 1980 pour une étude sur le camp d'Auschwitz, publié par la même Fondation *The Auschwitz Album*. L'étude comprend 88 pages dont 50 pages de documents. La préface du *Struthof Album* a été signée par Beate et Serge Klarfeld. La version française de cette étude est publiée sous une simple forme ronéotée. Les 77 documents photographiques ne figurent pas dans cette version et la préface n'est signée que par le seul Serge Klarfeld en sa qualité de président de l'Association des « Filles et Filles de Déportés juifs de France ».

En replaçant dans la lumière la collection de squelettes juifs, l'étude de Jean-Claude Pressac place du même coup la chambre à gaz au centre de la mémoire du camp de Natzweiler. Dès 1987, l'apposition d'une plaque est sollicitée. La première demande est transmise par le tout nouveau Centre Simon Wiesenthal de Paris. Le directeur de ce Centre se fait à plusieurs reprises le porte-parole de Stephen Draisin de New Jersey qui s'étonne de l'absence de matérialisation de ce souvenir dans le camp. La seconde demande est présentée par Serge Klarfeld au nom de l'association « Filles et Filles de Déportés juifs de France ». Ces deux demandes sont examinées par la Commission Exécutive qui décide dans sa réunion du 24 mai 1989 de les prendre en compte en y apportant cependant un correctif important : la plaque ne sera pas apposée sur la chambre à gaz mais sur le mur de la fosse aux cendres.¹⁷

Le 25 juin 1989, dans le cadre de la cérémonie traditionnelle annuelle organisée par la Commission Exécutive la plaque est inaugurée par le Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, André Meric. Informatif, le texte qui est inscrit, tente de replacer ce crime dans le cadre de la Shoah :

Au mois d'août 1944

87 déportés juifs en provenance du camp d'Auschwitz, dont 30 femmes furent exterminés dans la chambre à gaz du Struthof dans l'unique but de constituer, à l'initiative d'un professeur de médecine nazi une collection anatomique.

Ce crime contre l'Humanité rappelle et prolonge le tragique destin des millions de Juifs morts dans les autres camps de concentration.

Résultat d'un compromis entre les demandes des associations, la position du ministre et celle des membres de la Commission exécutive, ce texte est révélateur de l'état du malaise de la Mémoire.¹⁸ Le crime apparaît comme le résultat de la décision d'un homme seul (un professeur) sans enracinement géographique (l'université de Strasbourg est occultée), la spécificité raciale de cette collection n'est pas signalée (une collection anatomique) et l'expression « tragique destin » est préférée à celle généralement admise de génocide ou de Shoah. Enfin, par rapport à l'ensemble des autres plaques, l'emploi du terme de déportés au détriment de celui de « camarades » traduit une sorte de distanciation des déportés du camp pour ces 87 « camarades » juifs.¹⁹

Malgré cette matérialisation du souvenir, le malaise de la mémoire n'apparaît ainsi que partiellement vaincu. Les raisons de ce malaise sont en effet profondes et multiples.

Les raisons d'un malaise

Le malaise s'inscrit d'abord dans le cadre général de l'histoire de la mémoire de la seconde guerre mondiale illustré dans la chronologie du syndrome de Vichy.²⁰

Le rapport Jadin (1945), le procès de Nuremberg (1946), l'inhumation définitive des victimes (1951) illustrent la phase du deuil inachevé (1944-1954), les procès des médecins et des gardiens (1952 à 1955) et la banalisation de la chambre à gaz s'inscrivent dans celle du refoulement (1954-1971), le procès du docteur Beger brise le miroir (1971-1974), la redécouverte du rapport Jadin (1981), la publication de l'étude de Jean-Claude Pressac (1985) et l'apposition de la plaque (1989) ouvrent le temps de l'obsession (1974-...).

Dans cette chronologie comparative, seules les dates diffèrent. Pour la collection de squelettes, le deuil s'achève plus tôt (1952) et « l'obsession » commence plus tard (1981). Des spécificités expliquent ces différences.

La première est liée au fait régional.

L'initiateur de la collection de squelettes, le professeur August Hirt, est titulaire d'une chaire à la Reichsuniversität de Strasbourg²¹.

Or, cette université occupe de 1941 à 1944 une place essentielle en Alsace. Son inauguration eut lieu le 23 novembre 1941. Placées sous la présidence du Ministre des Sciences, de l'Éducation et de la Formation Populaire du Reich, les cérémonies s'étalèrent sur deux journées. Plus de huit cent personnalités y participèrent. Parmi les nombreux discours prononcés à cette occasion, celui du doyen de la faculté de philosophie Anrich eut le mérite de définir le rôle dévolu à cette université appelée à prendre la place de la Sorbonne en devenant le rempart du grand Reich allemand national-socialiste contre l'Occident. Les cérémonies s'achevèrent au théâtre où toute la population strasbourgeoise fut conviée à une imposante soirée musicale. Tout avait été mis en place pour frapper l'imagination. Quatre facultés composent l'université : lettres, droit, science politique, sciences et médecine. Constituée sur le modèle de celle de Heidelberg, la Medizinische Fakultät regroupe, en 1943, 38 professeurs dont 14 titulaires de chaires choisis conjointement par le recteur Karl Schmidt et le doyen Stein. Des crédits considérables lui sont octroyés afin de favoriser le développement de la recherche médicale et la création d'instituts. Dès 1941 est créé le Forschungsinstitut (Institut de recherches de la faculté de médecine) dirigé par trois directeurs de section : Otto Bickenbach pour la section de médecine, Friedrich Weygand pour la section de chimie et Rudolf Fleischmann pour la section de physique. Un second institut est créé le 1^{er} janvier 1943, l'Institut für Rassenbiologie (Institut de biologie des races) afin de dispenser des cours sur la génétique humaine et l'hygiène raciale. Cette création va singulièrement perturber le développement d'un troisième institut, l'Institut für Wehrwissenschaftliche Zweckforschung (IWWZ) (Institut de Recherches à fins scientifiques de Défense) dont la direction est confiée au professeur August Hirt.

Né en 1898 à Mannheim, de parents suisses, Hirt est nommé docteur en médecine à 24 ans. En 1929, il s'illustre par ses recherches sur la microscopie intravivante en lumière fluorescente. En 1930, à 32 ans, il est nommé professeur extraordinaire d'anatomie à Heidelberg ; en 1936, il est professeur à l'université de Greifswald. À 40 ans, il devient directeur de l'institut d'anatomie à l'université de Francofort-sur-Main. Il se spécialise alors dans l'étude de l'effet préventif et curatif des vitamines sur l'organisme soumis à une agression toxique ou cancéreuse. C'est ce chercheur de renommée internationale qui est nommé en 1941 professeur de la chaire d'anatomie de l'université de Strasbourg. Membre de la SS depuis le 16 octobre 1933

et du parti national-socialiste depuis le 1^{er} mai 1937, Hirt est chargé de coordonner les activités de l'Ahnenerbe et de sa filiale IWWZ à Strasbourg. C'est dans ce cadre qu'il lance la création de la collection de squelettes. Bien qu'officiellement l'IWWZ n'ait jamais été reconnu comme un institut à part entière de la faculté de médecine, les imbrications existantes entre les différents instituts, les enseignements et les professeurs rendent peu perceptible la spécificité des activités d'August Hirt. Le malaise de la Mémoire repose ainsi en partie sur la composition d'une grande université régionale avec un crime racial²².

La seconde raison spécifique est d'ordre conceptuel. La banalisation du crime racial est la conséquence du concept sur lequel repose depuis cinquante ans la mémoire du camp de Natzweiler-Struthof.

Ce concept fondateur s'articule autour d'un triptyque : une mémoire « à la française », une mémoire de la France et une mémoire de la Résistance.

Le camp de Natzweiler-Struthof est un camp-mémoire conçu « à la française ». L'abandon de l'utilisation du camp comme centre pénitencier en 1949 ouvrit la question du devenir d'un site qui avait été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1947. Le 7 octobre 1949, la présidence du Conseil décide de confier la charge de la conservation du site au département ministériel des Anciens Combattants. Cette conservation va s'inscrire dans une conception « à la française » qui repose sur trois idées forces : un cadre de gestion, un type de lieux et un choix de symboles.

Définitivement mise en place en 1954, la gestion du site est à la fois centralisée, toutes les décisions sont prises à Paris, fonctionnarisée, les gardiens du site sont des fonctionnaires du ministère des Anciens Combattants, et déresponsabilisée, les prises de décisions sont confiées à une structure-écran dont le rôle n'est officiellement que consultatif²³. Cette structure est créée par un décret du président du Conseil en date du 13 octobre 1953. Dénommée Comité National, elle est chargée d'organiser la souscription ouverte dans le but de financer l'érection d'un mémorial de la déportation au Struthof. Les membres du Comité sont choisis parmi les représentants des déportés auxquels sont joints les représentants des cultes. L'année suivante, le Comité est placé sous la présidence de

composée d'un président (Georges Degois, directeur général des douanes, déporté-résistant à Dachau et à Mauthausen), de deux vice-présidents (M^{me} la Générale Frère, déportée-résistante à Ravensbrück, veuve du Général Frère mort à Natzweiler, et le docteur Boutbien, député SFIO, déporté-résistant à Natzweiler), d'un secrétaire général (Richard Pouzet, préfet, déporté-résistant à Buchenwald et à Doraj), d'un secrétaire-général adjoint, d'un trésorier et d'un délégué à la propagande. Cette commission présente la particularité de ne rassembler que des déportés résistants français. De 1954 à 1960, elle impulse la totalité de la politique d'aménagement du site. C'est à elle que l'on doit le choix des bâtiments conservés, des symboles et des événements commémorés. En 1960, au lendemain de l'inauguration par le général de Gaulle du monument-mémorial (23 juillet 1960), la Commission proposa son auto-dissolution. Elle disparut de fait jusqu'en 1964. À cette date, le ministre des Anciens Combattants décida de la remettre en activité. À Georges Degois, décédé en 1963, succéda Richard Pouzet, puis en 1971 Léon Boutbien, l'actuel président de la Commission exécutive. En 1996, la Commission est composée de 12 membres parmi lesquels 9 sont d'anciens déportés-résistants français.

Parallèlement au type de gestion, le choix du ministère des Anciens Combattants comme tuteur du site impose un type de remodelage du lieu. Si le ministère des Anciens Combattants a reçu en effet, depuis sa création en 1920, une entière compétence sur la propriété et l'entretien des tombes des morts pour la France, le législateur (et le ministère des Finances)²⁴ à plusieurs reprises, exclu de ce champ de compétence les sites et monuments. En 1949, le ministère des Anciens Combattants et au-delà, l'État, n'est propriétaire d'aucun monument dit « national » de la première et de la seconde guerre mondiale. Afin de ne pas créer un précédent, il sera donc décidé de transformer le site du camp de Natzweiler-Struthof en nécropole nationale.

Des décembre 1949, le principe est retenu de transférer dans le site du camp l'ensemble des tombes des déportés français inhumés dans les différents camps de déportation nazis et dont la dépouille ne serait pas réclamée par leur famille. Entre le 5 mai 1957 et le 5 mai 1962, 1114 corps sont ainsi transférés et réinhumés. Originaires des principaux camps (155 de Neuengamme, 113 de Natzweiler, 51 de Dachau, 40 de Mauthausen, 36 de Buchenwald...) la quasi-totalité de

ces déportés sont décédés à la fin de l'année 1944 et en 1945 dans des commandos extérieurs de ces grands camps et ont, de ce fait, été originellement inhumés et non incinérés. La conception de cette nécropole exclut par là même tous les déportés dont le corps a disparu dans l'anonymat des fours crématoires. La nécropole nationale de la déportation impose donc une symbolique opposée à celle communément admise pour la déportation. La tombe du déporté connu s'oppose à l'urne de cendres anonymes. Malgré la présence du four crématoire, le camp de Natzweiler s'oppose aux camps « sans tombe ». Au-delà de cette première et forte opposition conceptuelle, la transformation du camp en nécropole nationale introduit dans le camp une symbolique à connotation chrétienne. La question du choix des stèles des tombes génère un véritable débat. Le 8 mars 1955, l'architecte en chef choisi pour aménager le site, Bertrand Monnet, propose à la Commission exécutive d'imiter les cimetières anglais, en choisissant « une stèle uniforme qui comportera, à titre indicatif, suivant la religion du défunt, soit une croix, soit une étoile, soit un croissant, soit seulement le nom du déporté, de telle sorte que se trouvent respectés simultanément, l'ordonnance esthétique de l'ensemble de la nécropole et la foi des déportés inhumés ». La commission exécutive retient cette proposition qui introduit une véritable rupture avec la tradition française qui impose majoritairement le choix de la stèle cruciforme. Le 24 mars, le Comité national est saisi à son tour du problème. Face au docteur Léon Boutbien qui, défendant la position de la Commission en « estimant que cette formule répond à deux considérations : pas de ségrégation religieuse, pas de rupture de lignes sur le plan architectural », reçoit l'appui du représentant du Grand Rabbin, le Révérend-Père Riquet et Le ministre des Anciens Combattants André Mutter défendent « la tradition des cimetières militaires français qui veut que chaque tombe ait son symbole religieux propre ». La tradition l'emporte²⁵. Sur les 1114 tombes de Natzweiler-Struthof, une comporte une stèle laïque, une stèle juive et 1112 des stèles chrétiennes. Le choix de la tradition française marginalise ainsi les victimes juives du gazage d'août 1943 dont personne ne semble avoir imaginé qu'elles aient eu leur place dans la nécropole du camp.²⁵

Une raison justifie cette absence d'imagination : la nécropole du camp de Natzweiler-Struthof est réservée aux seuls déportés français.

La mémoire du camp de Natzweiler-Struthof est en effet une mémoire profondément française. Le camp est d'abord le lieu du souvenir de l'ensemble de la déportation française.

Inauguré en 1960, le monument-mémorial haut de 41 mètres, en forme de tour tronquée évoquant une flamme, est dédié « Aux héros et martyrs de la Déportation, la France reconnaissante ». Cette phrase inscrite sur le monument a remplacé celle plus hexagonale qui a servi à justifier la souscription nationale : « monument à la mémoire et à la gloire de la déportation française ». Au centre du monument est inhumée depuis 1960 la dépouille d'un déporté inconnu. En faisant le pendant exact avec l'inscription de la tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe, le texte inscrit sur la dalle « Ici repose un Déporté inconnu » renforce la dimension nationale et unique du site.

Afin de renforcer cette symbolique, 14 stèles dédiées à tous les camps où sont morts des Français, ont été installées sur les terrasses originellement occupées par les baraques du camp. La liste des camps commémorés rappelle celle inscrite dans la chapelle de la Déportation de l'église Saint-Roch à Paris et dans le Mémorial de la Déportation de l'Île de la Cité à Paris ²⁶. Cette liste exclut les camps d'extermination mis en place pour la Solution finale à l'exception de celui d'Auschwitz-Birkenau.

Au Struthof, les héros et martyrs de la déportation sont issus de la Résistance.

Léon Boutbien a réaffirmé ce credo le 10 septembre 1995 au Palais de l'Europe de Strasbourg, à l'occasion du 50^e anniversaire de la libération des camps de déportation.

« Ici et c'est l'essentiel, la déportation est la conséquence d'un engagement antérieur, volontaire et accepté. Oui, un cri avait jailli de nos consciences dès le mois de juin 1940 en apprenant la victoire de l'Allemagne nationale-socialiste. Ce cri, "résister", allait engager notre combat contre l'humiliation de la défaite et notre refus de subir : il y allait de l'exigence de la liberté et de notre dignité. Bien que n'étant pas préparés au combat clandestin, aristocrates, bourgeois et plébéiens ont associé leur volonté pour vaincre

et du même coup se découvrir. C'était la Nation en péril qui lui fait lait défendre, le Royaume et la Patrie, dans la plus haute tristesse de nos pères et dans l'esprit de notre peuple, sans haine et sans crainte, non contre le peuple allemand mais contre le régime hitlérien. Notre combat de l'ombre était un refus et un espoir. »

Cette Résistance est d'abord française. Six plaques représentant un le mur du souvenir en présentent un véritable kaléidoscope : Organisation Résistance de l'Armée (ORA), Francs-Tireurs et Partisans Français (FTP), Réseau de la France Combattante, membres des Forces Française Libres (FFL), membres de l'Armée Secrète (AS) et même « résistants français martyrs de l'occupation japonaise en Indochine ». Mais plus que ces plaques dont les inscriptions sont partiellement visibles, une stèle en est la traduction symbolique. Érigée dans le haut du camp, près de la fosse aux cendres, elle est dédiée « à la gloire des résistants français exécutés ou disparus dans les prisons nazies ». Sa hauteur a été étudiée pour s'inscrire harmonieusement dans le site. Elle a la forme d'une croix de Lorraine. Au camp de Natzweiler-Struthof, l'éternel dard de la Résistance française ²⁷ prolonge et complète le message du monument-mémorial construit dans le haut du camp.

Cette Résistance est aussi européenne. Quatre plaques apposées par les amicales de déportés belges, luxembourgeois, néerlandais et norvégiens, s'inscrivent dans ce cadre. Toutes les quatre datent de la décennie soixante alors que les plaques apposées pour les déportés polonais, soviétiques et slovènes sont largement postérieures. Les premiers furent majoritairement des déportés NN, les autres, non.

Ce concept d'un camp majoritairement résistant comporte un second versant que Léon Boutbien a dans le même discours clairement affirmé : le camp de Natzweiler-Struthof n'est pas un camp juif.

« Ici, au camp de Natzweiler-Struthof, la déportation revêt un caractère particulier. La plupart des détenus, hormis les "droits communs" et les prisonniers russes, étaient des résistants et des politiques. Il n'y avait pas les victimes de l'application des lois raciales et seulement quelques Polonais, sociaux et des Tsiganes. »

La banalisation du crime racial que constitue la collection de squelettes est une conséquence forte de ce postulat. Ces 87 Juifs

d'Auschwitz arrivés au Struthof en août 1943 sont des pièces d'un puzzle dans lequel ils n'ont pas leur place. Majoritairement partagé par l'ensemble des anciens déportés, ce postulat mérite cependant d'être étudié. 45 000 déportés furent immatriculés dans le camp Natzweiler-Struthof entre 1941 et avril 1945. Seuls 10 à 15 000 passèrent par le camp-centre. Les autres, la majorité, ne connurent que l'un des 80 commandos extérieurs du camp. En effet, en 1944, le camp de Natzweiler-Struthof comme tous les autres camps dut s'adapter à la guerre totale. La priorité est désormais donnée à l'utilisation de la main-d'œuvre au détriment tant de l'extermination par le travail que, mais avec un décalage, de l'extermination raciale.

Dans la toile d'araignée qui se tisse autour du camp-centre, les déportés juifs sont très nombreux. Au commando d'Urbes (Haut-Rhin) où, entre mars et septembre 1944, les déportés sont chargés d'aménager une usine de moteurs d'avion dans un tunnel ferroviaire, la majorité des 3 000 déportés qui proviennent de Lublin et Dachau sont d'origine juive. Au commando de Vainhingen créé en 1944, dans le but également d'installer une usine dans une carrière souterraine, les 2 000 premiers déportés sont les survivants de la communauté juive de Radom en Pologne. Au commando de Schonberg où dans des conditions dramatiques les déportés exploitent du schiste bitumeux pour faire du carburant synthétique, près d'un millier de Juifs de Vilnius en Lituanie sont présents. Enfin, au commando de Thil (Meurthe-et-Moselle) où de juin à septembre 1944, une usine de V2 est aménagée dans une mine de fer, la quasi-totalité des déportés (800 sur 818) sont des Juifs hongrois transférés d'Auschwitz et de Fallersleben. La présence juive dans le camp de concentration de Natzweiler-Struthof est ainsi loin d'être marginale. Seule est marginale la matérialisation de son souvenir.

Ainsi à Thil, petite ville du bassin minier lorrain, une crypte a été créée afin d'enchâsser le four crématoire du camp. Inauguré en présence des autorités catholiques, le bâtiment abrite une chapelle laïque. Au centre de l'autel trône une urne de cendres provenant... du camp de Buchenwald. Sur les murs, des plaques rappellent le nom des habitants de Thil et de Rehon morts pour la liberté durant la seconde guerre mondiale. Rien ne rappelle les 800 déportés juifs hongrois venus d'Auschwitz ²⁸.

Le malaise de la mémoire engendré par la collection de lettres juifs s'inscrit ainsi dans un malaise plus large, à base conceptuelle. La redécouverte de la mémoire juive du camp a ouvert le temps des batailles de Mémoire.

Le temps des batailles de mémoire

Le camp de Natzweiler-Struthof est aujourd'hui le lieu d'une bataille de mémoire.

L'épisode le plus révélateur de ce combat s'est déroulé en octobre 1987. Un groupe d'enseignants israéliens du secondaire en visite au camp voulut déposer une gerbe à « la mémoire des victimes de l'Holocauste disparus en ce lieu ». Ce geste leur fut interdit au motif « qu'il n'y avait pas eu de prisonniers d'origine juive au camp ». De retour en Israël, le Président de l'association alerta le ministre des Affaires étrangères israélien, Shimon Peres, de cet incident. Le 11 janvier 1988, Georges Weilès, membre du Comité Exécutif du Centre de documentation juive, écrivit au ministre des Anciens Combattants, Georges Fontes, afin de lui rappeler que 87 Juifs avaient été gazés au camp ²⁹. Cet épisode est resté unique. La bataille de Mémoire s'inscrit dans la durée et la quotidienneté.

Aux cérémonies commémoratives traditionnelles, les pèlerins du dernier dimanche du mois de juin organisés par la Commission exécutive et ceux de septembre organisés par l'Amicale internationale des déportés du camp qui tendent à magnifier la place des résistants s'opposent désormais les cérémonies « droits-de-l'hommeistes » : 7 mai 1985, pèlerinage des dirigeants de l'Internationale Socialiste, 17 mai 1985, cérémonie du Congrès juif mondial, 30 septembre 1987, journée des parlementaires socialistes (en réponse aux déclarations de Jean-Marie Le Pen sur le point de détail), 14 novembre 1987, rassemblement de la LICRA, 10 novembre 1991, pèlerinage de l'Union des Étudiants juifs de France, 15 janvier 1992, cérémonies de l'Union Européenne des Étudiants juifs, 19 mars 1995, pèlerinage des francs-maçons du Grand Orient.

Au vandalisme à fondement identitaire (13 mai 1976, destruction de la baraque-musée du camp, 26 janvier 1979, vandalisation de l'exposition) qui s'inscrit dans l'histoire alsacienne du camp ³⁰, a

succédé un vandalisme à fondement négationniste. Le 5 septembre 1995 trois skinheads inscrivait des slogans pro-nazis sur le bâtiment de la chambre à gaz. Le 7 juillet 1996, les mêmes slogans étaient écrits sur le livre d'or du camp.

Aux remises en cause historiques classiques, la date de construction des potences et la capacité d'absorption du four crématoire³¹, ont succédé les « réflexions » sur la chambre à gaz. Dans un article publié dans la revue *Les Écrits de Paris* en novembre 1991, Yves Chiron s'est contenté « en présentant les lieux, de poser quelques questions ».

« La méthode et les conditions de ces gazages posent d'évidentes questions de critique historique [...] la rapidité de la mise à mort de 18 personnes (une demi-minute), l'étanchéité de la chambre à gaz (que ne confirme pas l'état actuel de la pièce), le témoignage principal sur ces gazages est celui de Kramer, commandant du camp d'octobre 1944 [...] ; on sait combien les aveux extorqués aux commandants des camps doivent faire l'objet d'une critique comparative. »

À Natzweiler comme à Auschwitz, ces batailles sont sans doute le prix à payer pour que s'achèvent les malaises de la Mémoire³². De leur intensité naîtra (peut-être) un temps nouveau. Le grand projet de création d'un musée-mémorial sur le système concentrationnaire nazi présenté depuis plusieurs années par les amicales des déportés du camp et repris par la Commission exécutive pourrait alors être le vecteur d'un temps nouveau, celui de l'histoire partagée.

Notes

- 1 • L'histoire de la collection de squelettes juifs a été évoquée au procès des responsables nazis de la politique de santé qui s'est tenu à Nuremberg du 21 novembre 1946 au 20 août 1947. Les documents présentés au procès ont été publiés dans les collections « Blue Series » tome XXXVIII, p. 227 à 236, « Red Series », supplément A, p. 1283 à 1289, « Green Series », tome I, p. 748 à 752 ainsi que dans *Album du Struthof* (1985). Un important ouvrage a été consacré à ce procès par François Bayle, *Croix gammée contre Codacée. Les expériences médicales en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale*, Neustadt-Imprimerie Nationale, 1950.

- 2 • in Docteur Adélaïde Hautval, *Médecine et crimes contre l'Humanité*, témoignage, Acte Sud, 1991.
- 3 • in Kristian Ottosen, *Nuit et Brouillard*, Le Cri/Édition, 1994, p. 103.
- 4 • Témoignage du déporté Fritz Leto (médecin déporté allemand), in Roger Leroy, Roger Linet et Max Nevers, *La Résistance en Enfer*, Messidor, 1991, p. 253.
- 5 • Jean-Claude Pressac, *Étude du garage au Struthof de 86 juifs destinés à la constitution d'une collection de squelettes* (ouvrage présenté dans l'article).
- 6 • in François Bayle, *op. cit.*, p. 868.
- 7 • Professeur René Piedelleve, *Souvenirs d'un médecin légiste*, Flammarion, 218 p., p. 147 et 148.
- 8 • Titre d'un article de Maurice Garçon de l'Académie Française dans le journal *Le Monde* du 16 décembre 1952.
- 9 • *Le Monde*, 21/22 décembre 1952.
- 10 • *L'Humanité Dimanche*, 21 décembre 1952, article de Paul Tillard sous le titre « les monstres du Struthof vont-ils trouver de l'embauche pour la guerre bactériologique? ».
- 11 • Article du mensuel de la FNDIRP *Le Patriote Résistant*, janvier 1953, sous le titre « Les monstres du Struthof échappent au châtement suprême! » ; Le 16 décembre 1952, un courrier interne à la FNDIRP précisait l'axe d'utilisation du procès : « Autour du procès lié au problème allemand, il est sans doute possible de mobiliser nos camarades et la population » (note figurant dans les archives du Centre de documentation de la FNDIRP).
- 12 • *Die Tag Frankfurt*, 10 janvier 1953, p. 7, sous le titre « les criminels de guerre protégés par Adenauer ».
- 13 • Les péripéties juridiques qui prolongent le procès de Metz n'apportent aucun changement « à cet achèvement ». La cour de cassation casse pour vice de forme les conclusions du procès de Metz. Le 11 mai 1954 Bickenbach et Haagen sont sur les bancs des accusés devant le tribunal militaire de Lyon. Ils sont condamnés à vingt ans de travaux forcés. En 1955, ils sont tous deux graciés et regagnent l'Allemagne où ils meurent en 1971 (Bickenbach) et 1972 (Haagen).
- 14 • Natzweiler-Struthof, 1964, Imprimerie Cognery, Paris, 95 p., p. 72-73.
- 15 • *Ibid.*, p. 59.
- 16 • *Le Droit de Vivre*, décembre 1987.
- 17 • Compte rendu de la réunion de la Commission exécutive du 24 mai 1989 : « Déjà évoquée lors des précédentes réunions, cette question doit être reprise en raison de l'insistance avec laquelle il est demandé de rendre compte de ce fait par une plaque spécifique à apposer sur le mur de la fosse aux cendres, et malgré la présence d'une plaque sur le bâtiment de la chambre à gaz. [...] Dans l'immédiat, seule, sera apposée une plaque sur la fosse aux cendres. »

- 18 • Le texte original proposé avec l'accord du ministre des Anciens Combattants est le suivant : « Au mois d'août 1943, 87 déportés juifs dont 30 femmes en provenance du camp d'Auschwitz furent assassinées dans la chambre à gaz du Struthof dans le but de constituer une collection de crânes et de squelettes destinés à l'Institut d'anatomie de l'université nazi de Strasbourg. Cette plaque a été apposée en mémoire des millions de Juifs victimes du génocide. »
- 19 • Cette distanciation est similaire au texte qui rappelle l'existence d'un autre camp en Alsace :
 - « En mémoire des déportés du Camp de Schirmeck-Labroque. »
- 20 • Henri Rousso, *Le Syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*. Le Seuil, 1987.
- 21 • Sur l'université de Strasbourg les connaissances ont été synthétisées dans deux articles récents publiés dans la revue *Saisons d'Alsace* :
 - Patrick Wechsler, « Le nazisme à l'université », p. 207 à 212, n° 114, hiver 1991/1992.
 - Jacques Heran, « La Medizinische Fakultät », p. 103 à 111, n° 121, automne 1993.
- 22 • L'article de Jacques Heran traduit de manière involontaire ce malaise persistant. Quelques citations :
 - « Depuis la fin de la guerre, la rumeur publique a souvent assimilé la finalité du Forschungsinstitut à celle de l'Institut de recherches SS du Struthof, si même elle n'a pas confondu les deux organismes. Or, la vérité historique réduit à néant de telles interprétations. »
 - « Contrairement à une idée reçue les 14 titulaires de la faculté de médecine n'étaient pas tous des personnages sans envergure. »
 - « Il est temps, après un demi-siècle, d'examiner avec objectivité l'histoire de la faculté de médecine du III^e Reich à Strasbourg. »
- 23 • Ce type de structure-écran se retrouve dans l'aménagement de l'ensemble des grands sites nationaux du souvenir en France (site du débarquement de Normandie, site de la Bataille de Verdun, site du maquis du Vercors, etc.).
- 24 • Sur le débat concernant les stèles des tombes, voir le compte rendu des réunions de la Commissions exécutive du 8 mars 1955.
- 25 • Aux stèles cruciformes de la nécropole située au sommet du camp répond la croix de fleurs installée dans la fosse aux cendres au bas du camp.
- 26 • Liste des camps commémorés à Natzweiler-Struthof :
Auschwitz-Birkenau; Monowitz; Bergen-Belsen; Buchenwald; Dachau; Flossenbürg; Gross Rossen; Lublin-Majdanek; Mauthausen; Neuengamme; Ravensbrück; Sachsenhausen; Struthof; Hinzenberg; Neu Bremme; Auringny.
- 27 • Sur l'utilisation symbolique de la croix de Lorraine, voir Serge Barcellini et Annette Wiewiorka, *Passant, souvenirs-tot. Les lieux du souvenir de la seconde guerre mondiale en France*, Pion, 1995, p. 166 sq.
- 28 • Un seul monument rappelle la mémoire des déportés juifs dans les commandos extérieurs du camp de Natzweiler-Struthof. Dans le cimetière de Schomberg, il a été érigé en souvenir des 780 juifs de Vilnius morts dans le camp.
- 29 • Courrier de Monsieur Georges Wellers à Monsieur Fontes du 11 janvier 1988 sous l'intitulé du CDJC (archives du CDJC).
- 30 • Dans la nuit du 12 au 13 mai 1976, la baraque musée du camp est incendiée. Les auteurs de l'incendie ont inscrit une date, 27 janvier 1945. Ils seront arrêtés en 1981. Il s'agit d'un groupe d'activistes alsaciens, militants de l'autonomisme, qui dénoncent l'utilisation du camp en 1945 pour l'enfermement des Alsaciens collaborateurs. Le 26 janvier 1979, la vandalisation de l'exposition s'inscrit dans la même mémoire.
- 31 • Les premières controverses historiques ont été alimentées par les milieux autonomistes alsaciens. Elles tendent à minimiser la première période de fonctionnement du camp (1941-1944) au profit de la première partie de la seconde période (1945). Deux arguments sont systématiquement avancés : les potences du camp ont été construites en 1945 et la capacité du four crématoire n'a pas pu permettre d'incinérer plus de 3300 corps. Ces arguments ont été présentés dans la revue autonomiste *Rott und Wis* de mars 1995.
- 32 • En terme d'« horaires d'ouverture » la bataille est loin d'être gagnée. Alors que le camp est ouvert à la visite

| | |
|---|--------------------|
| du 1 ^{er} mars au 31 mars | 9h/12h et 14h/17h. |
| du 1 ^{er} septembre au 24 décembre | 9h/12h et 14h/17h. |
| du 1 ^{er} avril au 31 août | 8h/12h et 14h/18h. |
| du 25 décembre au 26 février | fermeture. |

 la chambre à gaz n'est accessible aux visites que pendant les mois de juillet et août, deux jours par semaine : mercredi et dimanche de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00.
 Au mois d'août 1996, une expérimentation a été faite avec le recrutement d'un agent vacataire (étudiant), qui a permis d'ouvrir quotidiennement la chambre à gaz aux visites. Cette solution devrait être reconstruite l'année prochaine.

Inscriptions figurant sur les plaques du mur du souvenir du camp du Struthof (fosse aux cendres)

RANGÉE DU BAS, DE GAUCHE À DROITE

1. À la mémoire de nos camarades Tsiganes exterminés dans ce camp
 2. À la mémoire des ressortissants du Commonwealth morts dans les camps de concentration
 3. À la mémoire des Républicains Espagnols morts dans les camps de concentration nazis
 4. À la mémoire de nos camarades de l'armée et de la résistance polonaise exterminés dans ce camp
 5. Aux résistants français martyrs de l'occupation japonaise en Indochine 1940-1945
 6. À la mémoire des citoyens soviétiques morts ou exécutés ici 1941-1944
 7. Au mois d'août 1943, 87 déportés juifs en provenance du camp d'Auschwitz dont 30 femmes furent exterminées dans la chambre à gaz du Struthof dans l'unique but de constituer à l'initiative d'un professeur de médecine nazi, une collection anatomique.
- Ce crime contre l'humanité rappelle et prolonge le tragique destin des milliers de juifs dans les autres camps de concentration.
8. V SPONIM SLOVENCEM
 - KI SO TUKAJ TRPELI IN UMIRALI
 - 1995 REPUBLIKA SLOVENIJ
- En mémoire des Slovènes qui ont souffert et qui sont morts ici
1995 La République de Slovénie

RANGÉE DU HAUT, DE GAUCHE À DROITE

1. Hommage aux Belges
HULDE AAN DE BELGEN
2. Les anciens prisonniers et déportés politiques du Grand Duché de Luxembourg
- À leurs camarades morts pour la liberté
3. À la mémoire des membres de l'Organisation de Résistance de l'Armée :
Morts pour la France en Déportation
4. À la mémoire des Francs-Tireurs et Partisans morts pour la France en Déportation
5. À la gloire des 108 agents du Réseau Alliance sauvagement assassinés par les bourreaux nazis du STRUTHOF à la veille de la Libération du camp Nuit du 1 au 2 septembre 1944

6. TER NAGEDACHTENIS AAN DE IN DIT KAMP GEWALLEN NEDERLANDS E VERSZETSTRJIDERS 1942-1944

À la mémoire de nos camarades de la Résistance Néerlandaise tombés dans ce camp sur le sol français

7. Ici reposent les cendres de martyrs inconnus victimes des Nazis – 1944.
8. Du 15 juin 1943 au 2 septembre 1944

504 patriotes norvégiens furent internés au camp de concentration à Natzweiler au retour en Norvège 263 étaient encore en vie 153 sont morts à Natzweiler même au cours de travaux forcés entrepris hors du camp. Ils n'eurent pas de sépulture – leurs cendres furent dispersées mais aucun n'est oublié.

9. Les réseaux de la France Combattante

Leur sacrifice nous a rendu l'honneur

10. En mémoire des Déportés du Camp de Schirmeck-Labroque

11. À la mémoire des membres des Forces Françaises Libres Morts pour la France en Déportation

12. À la mémoire des membres du Groupe Mobile

Alsace-Vosges exterminés dans ce camp

13. À la mémoire des membres de l'Armée Secrète Morts pour la France (plaque ne figurant plus au Mur du Souvenir).

Serge Barcellini est né le 28 mai 1951 à Oyomax (Ain). Il est Inspecteur général du ministère des Anciens Combattants, en service détaché.

Publications :

Passant, souviens-toi. Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France, en collaboration avec Annette Wieworka, Plon, 1995.

– divers articles dans des revues historiques, dont :

« Sur deux journées nationales concernant la déportation et les persécutions des années noires », *Vingtème siècle*, janvier-mars 1995.

« Qu'est-ce qu'un Résistant? », *L'Histoire*, juillet-août 1994.

« La mémoire de 1940 », *Historiens et Géographes*, juillet-août 1990.

« La commémoration du 8 mai 1945 : un combat entre Histoire et Mémoire », *Historiens et Géographes*, mai-juin 1995.

– des interventions publiées dans les actes de colloques :

« Réflexion autour de deux journées nationales », *Bulletin de la Fondation Auschwitz*, actes du colloque *Histoire et Mémoire des crimes et génocides nazis*, novembre 1992 à Bruxelles, Édition du Centre d'Études et de Documentation, p. 25 à 35.

« Une ardente obligation : la politique de Mémoire », Actes du colloque *Les Échos de la Mémoire*, 15-16 juin 1990, Paris, Le Monde Éditions.

« Lieux du souvenir des maquis », en collaboration avec Annette Wieworka. Actes du colloque *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 1996.